

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1006**8 octobre 2004****SOMMAIRE**

Access Fund, Sicav, Luxembourg	48242	Miland Holding, S.à r.l., Luxembourg	48270
Albion Capital Corporation S.A., Luxembourg . . .	48281	Multiserv S.A., Differdange	48287
Baypower, S.à r.l., Luxembourg	48281	Novomar, Nouvelles Orientations Maritimes S.A., Luxembourg	48251
Béatrice S.A., Luxembourg	48252	Novomar, Nouvelles Orientations Maritimes S.A., Luxembourg	48251
Béatrice S.A., Luxembourg	48252	PF Ré S.A., Luxembourg	48275
BMW Financial Services Belgium, Succursale de Luxembourg, Luxembourg	48251	Provider Holdings S.A., Luxembourg	48263
Brell Holding, S.à r.l., Luxembourg	48278	Provider Holdings S.A., Luxembourg	48263
Casiopea Ré S.A., Senningerberg	48280	Provider Holdings S.A., Luxembourg	48263
Climre S.A., Luxembourg	48278	Quilmes Industrial S.A., Luxembourg	48242
Commercial Investment Retail Park Management, S.à r.l., Luxembourg	48263	Quilmes Industrial S.A., Luxembourg	48242
Compagnie Immobilière Luxembourgeoise S.A., Luxembourg	48279	Quilvest S.A., Luxembourg	48253
Compagnie Immobilière Luxembourgeoise S.A., Luxembourg	48279	Quilvest S.A., Luxembourg	48253
Corepi S.A., Senningerberg	48278	RDM Ré S.A., Senningerberg	48270
E-Sound, S.à r.l., Luxembourg	48288	Reasar S.A., Senningerberg	48274
Euler Ré S.A., Senningerberg	48252	Rechem S.A., Senningerberg	48280
Eurocorp Investments S.A., Luxembourg	48243	RO/RO-Lux S.A., Luxembourg	48269
Gipe S.A., Senningerberg	48275	RO/RO-Lux S.A., Luxembourg	48269
Global Steel, S.à r.l., Luxembourg	48253	Savoie Holdings, S.à r.l., Luxembourg	48281
Jac Management S.C., Luxembourg	48284	Security Capital European Realty, Sicaf, Luxem- bourg	48274
Khulna Invest S.A., Luxembourg	48285	Sobara Holding S.A., Luxembourg	48241
LSF Marseille, S.à r.l., Luxembourg	48288	Victoire S.A., Luxembourg	48282
LSF Marseille, S.à r.l., Luxembourg	48288	Yeoman International Holdings S.A., Luxembourg	48262
Luxoberge S.A., Luxembourg-Eich	48280	Yeoman International Holdings S.A., Luxembourg	48262
Medien Holding, GmbH, Luxembourg	48269	Zinetti Finanziaria S.A., Luxembourg	48275

SOBARA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 57.821.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS08365, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Signature.

(063311.3/280/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

ACCESS FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 93.876.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 juillet 2004.

P. Bettingen
Notaire

(062636.3/202/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

QUILMES INDUSTRIAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 32.501.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS08319, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Signature.

(062629.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

QUILMES INDUSTRIAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 32.501.

—
EXTRAIT

Il résulte du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 2004 que les mandats de M. Victório Carlos de Marchi, M. Carlos Miguens, M. Federico Sainz de Vicuña et M. Carlos Alberto da Veiga Sicupira ont été renouvelés. Les mandats de ces administrateurs prendront fin avec l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

L'Assemblée Générale a élu administrateur de la Société M. Juan Manuel Vergara Galvis en remplacement de M. Marcel Herrmann Telles démissionnaire.

L'Assemblée Générale a élu administrateur la Société DUNVEGAN S.A. en remplacement de M. Roberto Moses Thompson Motta démissionnaire.

Les mandats de ces administrateurs prendront fin avec l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

En date du 25 juin 2004 le Conseil d'Administration de QUILMES INDUSTRIAL S.A. se compose comme suit:

Monsieur Jacques-Louis de Montalembert, Co-Président

Monsieur Magim Rodriguez Junior, Co-Président

Monsieur Juan Manuel Vergara Galvis

Monsieur Alvaro Sainz de Vicuña

Monsieur Victório Carlos de Marchi

Monsieur Carlos Miguens

Monsieur Federico Sainz de Vicuña

Monsieur Carlos Alberto da Veiga Sicupira

BEVERAGE ASSOCIATES (BAC) CORP.

DUNVEGAN S.A.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 2004 a élu Commissaire aux Comptes de QUILMES INDUSTRIAL S.A. pour l'exercice 2004, PricewaterhouseCoopers, Luxembourg.

L'Assemblée nomme PricewaterhouseCoopers, Luxembourg Réviseur Indépendants pour les comptes consolidés de l'exercice 2004.

Luxembourg, le 16 juillet 2004.

Pour extrait conforme

C. Hoffmann

Secrétaire Général

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS08317. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062800.3/000/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

EUROCORP INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 101.900.

STATUTES

In the year two thousand four, on the twenty-second day of July.

Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. EUROCORP PROPERTIES TRUST PLC, a company having its registered office in 29, Carnaby Street, London W1F 7HD, United Kingdom,

here represented by Mr Hagen Reinsberg, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney given under private seal on July 20, 2004;

2. Mr Anton von Tarkanyi, investment banker, residing in 29, Carnaby Street, London W1F 7HD, UK,

here represented by Mr Hagen Reinsberg, prenamed,

by virtue of a power of attorney given under private seal on July 21, 2004.

Said proxies after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as here above stated, have requested the notary to state the following articles of association of a limited liability company («société anonyme») governed by the relevant laws and the present Articles:

Chapter I. - Name, Registered Office, Corporate Purpose, Duration**1. Form, Name**

There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares in the future, a Luxembourg company in the form of a limited liability company («société anonyme»), under the name of EUROCORP INVESTMENTS S.A. (hereinafter referred to as «the Company»).

2. Registered Office

The Company has its registered office in Luxembourg-City. The Board of Directors is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality, which will, notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

3. Corporate Purpose

The corporate purpose, under the benefit of the law dated 22 March 2004 relating to securitisation, as amended from time to time (the «Securitisation Act») is:

(a) the acquisition, holding, disposal, management, investment and reinvestment in any form, by any means, directly or indirectly, of real estate property situated in Luxembourg or abroad and participations, rights and interests in, and obligations, including collateral debt obligation of, Luxembourg and foreign companies, including but not limited to real estate companies;

(b) the acquisition, investment and reinvestment by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of domestic or foreign securities or similar instruments, including but not limited to shares, warrants and equity securities, bonds, notes, rights or participations in senior or mezzanine loans and in financial derivatives agreements and other debt instruments or securities, trade receivables or other forms of claims, obligations, to enter into any agreements relating to such portfolio and to grant pledges, guarantees or other security interests of any kind under any law to Luxembourg or foreign entities;

The Company may also:

(c) raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, subordinated notes and other debt instruments or debt securities, the use of financial derivatives or otherwise and obtain loans or any other form of credit facility;

(d) enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements under which the Company may provide credit protection to the swap counterparty;

(e) grant security for funds raised, including bonds, obligations and notes issued, and for indemnities given by the Company;

(f) enter into all necessary agreements, including, but not limited to underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, interests and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements, bank and cash administration agreements, liquidity facility agreements, credit insurance agreements and any agreements creating any kind of security interest.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to instruments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

In addition to the foregoing, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate purpose as well as all op-

erations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on holding companies.

4. Duration

The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital

5. Capital

The subscribed capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-), represented by three hundred ten (310) shares having a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, which has been entirely paid in.

6. Form of the shares

The shares are in registered or in bearer form at the option of the shareholders and subject to legal conditions.

7. Payment of shares

Payments on shares, which are not fully paid up at the time of subscription, may be made at the time and upon conditions, which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares, which are not fully paid up.

8. Changes in Capital

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

The Company can repurchase its own shares within the limits set forth by law.

Chapter III. - Bonds, Notes and other Debt Instruments

9. Registered or bearer form

The Company may issue bonds, notes or other debt instruments under registered or bearer form. Bonds, notes or other debt instruments under registered form may not be exchanged or converted into bearer form.

Chapter IV. - Directors, Board of Directors, Statutory Auditors

10. Board of Directors

The Company is managed by a Board of Directors, consisting of at least three members, who need not be shareholders. A legal entity may be a member of the Board of Directors.

The Directors are appointed by a general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

In the event of vacancy of a member of the Board of Directors appointed by the general meeting of shareholders because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders with will be asked to ratify such election.

11. Meetings of the Board of Directors

The Board of Directors may elect a Chairman from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director.

In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Director being able to hear and to be heard by all other participating Directors using this technology, shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all of them in person. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened.

Votes may also be cast by fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

12. General Powers of the Board of Directors

The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors is authorised to establish one or various compartments, each of which corresponding to a distinct parts of its estate («patrimoine»).

13. Delegation of Powers

The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member of the Board, Directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board shall determine. The delegation to a member of the Board of Directors shall be subject to the prior authorisation of the general meeting of shareholders.

The Board of Directors may also confer all powers and special mandates to any person who need not be Directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

The first managing Director may be appointed by the first general meeting of shareholders.

14. Representation of the Company

In all circumstances, the Company shall be bound by the joint signature of any two Directors or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by any two Directors of the Company.

15. Statutory Auditor

The Company is supervised by one or more statutory auditor(s) («réviseurs d'entreprises»).

The general meeting of shareholders appoints the statutory auditor(s) and determines their number, their remuneration and the term of their office. The appointment may, however, not exceed a period of six years. In case the statutory auditors are elected without mention of the term of their mandate, they are deemed to be elected for 6 years from the date of their election.

The statutory auditors are re-eligible.

Chapter V. - General Meeting of Shareholders

16. Powers of the general meeting of shareholders

The general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Any general meeting shall be convened by means of convening notice sent to each registered shareholder by registered letter at least fifteen days before the meeting. In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

Unless otherwise provided by law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the shareholders present or represented.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.

17. Place and Date of the Annual general meeting of shareholders

The annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the second Wednesday of June, at 3.00 p.m., and for the first time in 2006.

18. Other general meetings

Any Director or the statutory auditor may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the shareholders, which together represent one fifth of the capital of the Company.

19. Votes

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any general meeting, even the annual general meeting of shareholders, by appointing another person as his proxy in writing.

Chapter VI. - Business Year, Distribution of Profits

20. Business Year

The business year of the Company shall begin on the first day of January and end on the last day of December of each year, except for the first business year, which commences on the date of incorporation of the Company and ends on December 31st, 2005.

The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of shareholders to the statutory auditors who shall make a report containing comments on such documents.

21. Distribution of Profits

Each year at least five per cent of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

The Board of Directors may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VII. - Dissolution, Liquidation

22. Dissolution, Liquidation

The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders.

Chapter VIII. - Applicable Law

23. Applicable Law

All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies and amendments thereto.

Subscription - Payment

The subscribers have subscribed and paid in cash the amounts as mentioned hereafter:

Shareholders	Subscribed capital (in EUR)	Paid-in capital (in EUR)	Number of shares
EUROCORP PROPERTIES TRUST LTD . . .	30,900.-	30,900.-	309
Mr Anton von Tarkanyi	100.-	100.-	1
Total:	31,000.-	31,000.-	310

All these shares have been fully paid-up in cash, so that the amount of EUR 31,000.- (thirty-one thousand euro) is at the free disposal of the Company, as was certified to the notary executing this deed.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915, as amended, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Estimate of Costs

The expenses, costs, fees and charges, in whatsoever form, which shall be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation have been estimated at about two thousand six hundred (2,600.-) euro.

Constitutive Meeting

Here and now, the above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, the extraordinary general meeting of the shareholders has passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The registered office of the company is established at 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. The number of directors is fixed at 3 (three) and the number of statutory auditors at 1 (one).
3. The following persons are appointed directors:

a) Mr Anton von Tarkanyi, investment banker, born on May 7, 1948 in Rakosliget (Hongrie), residing in 29 Carnaby Street, London W1F 7DH, United Kingdom;

b) EUROCORP PROPERTIES TRUST PLC (company number 5146255), having its registered office at 29 Carnaby Street, London W1F 7DH, United Kingdom;

c) AZZURRA GROUP LIMITED (company number 5019178), having its registered office at 29 Carnaby Street, London W1F 7DH, United Kingdom.

4. Has been appointed auditor:

KPMG AUDIT, «société civile», R.C. Luxembourg E 397, with registered office at 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

5. The mandates of the directors and of the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of shareholders to be held in 2006.

6. In conformity with Article 13 of the Articles of Incorporation and Article 60 of the law of 10 August 1915 as amended, the general meeting authorizes the Board of Directors to appoint from its members one or several managing-director(s) or to any committee (the members of which need not be directors).

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearers, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearers and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the appearers, said appearers, through their proxyholder, signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-deux juillet.

Par-devant Nous, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. EUROCORP PROPERTIES TRUST PLC, une société ayant son siège social au 29, Carnaby Street, London W1F 7HD, Royaume-Uni,

ici représentée par Maître Hagen Reinsberg, avocat, résidant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 20 juillet 2004;

2. Monsieur Anton von Tarkanyi, «investment banker», résidant au 29, Carnaby Street, London W1F 7HD, UK, ici représenté par Maître Hagen Reinsberg, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 21 juillet 2004.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont prié le notaire d'acter les statuts suivants d'une société anonyme régie par les lois applicables et les présents Statuts:

Titre I^{er}. - Dénomination, Siège, Objet, Durée

1. Forme, Dénomination

Il est créé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions dans le futur, une société sous forme de société anonyme de droit luxembourgeois sous le nom de EUROCORP INVESTMENTS S.A. (ci-après «la Société»).

2. Siège social

Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le Conseil d'Administration est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le Conseil d'Administration.

3. Objet

L'objet de la Société est, sous bénéfice de la loi du 22 mars 2004 relative aux titrisations, telle que modifiée («Loi Titrisation»):

a) l'acquisition, la détention, la cession, la gestion, l'investissement et le réinvestissement sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de biens immobiliers situés au Luxembourg ou à l'étranger et de participations, droits, intérêts et engagements, y compris des obligations (collateral debt obligations) dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères;

b) l'acquisition, l'investissement et le réinvestissement par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière des titres, nationaux ou étrangers, ou d'autres instruments, incluant mais non limités aux actions, warrants et autres titres de capital, des obligations, des droits ou des participations dans des prêts prioritaires ou mezzanine et dans des contrats sur des produits dérivés et autres instruments similaires d'endettement, des créances commerciales ou autres formes de créances, des dettes, des obligations (notamment, sans que ceci soit limitatif, des obligations de couvertures synthétiques), de conclure des contrats relatifs à ce portefeuille et de fournir des gages, garanties et autres sûretés de toutes sortes soumis à une quelconque loi et accordés à des entités luxembourgeoises ou étrangères;

La Société peut également:

c) réunir des fonds, et notamment émettre des titres, des obligations, des obligations subordonnées et autres instruments ou titres de dettes, utiliser des instruments financiers dérivés ou autres et conclure des emprunts ou tout autre forme de moyen de crédit;

d) entrer dans toute forme de contrats de crédit dérivés tels que, mais sans que cela soit limitatif, des contrats de swap en vertu desquels la Société fournira une protection de crédit à la contre-partie;

e) accorder des sûretés en garantie des fonds obtenus par le biais notamment de l'émission d'obligations et de titres, et accorder des garanties pour les engagements consentis par la Société;

f) conclure tous les contrats nécessaires, et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats de souscription, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange sur devises ou taux d'intérêts et tous autres contrats sur des produits dérivés, des contrats bancaires, des contrats de facilités de crédit, des contrats d'assurance-crédit et tout contrat portant création de garanties de quelque nature que ce soit.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre des risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participation financières.

4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital

5. Capital social

Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérée.

6. Forme des actions

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix des actionnaires et dans le respect des conditions légales.

7. Versements

Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le Conseil d'Administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

8. Modification du capital

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Titre III. - Obligations, Billets à ordre et autres titres représentatifs d'une dette

9. Forme nominative ou au porteur

La Société pourra émettre des obligations, billets à ordre et autres titres représentatifs d'une dette sous forme nominative ou au porteur. Ces obligations, billets à ordre et autres titres représentatifs d'une dette sous forme nominative ne pourront pas être échangés ou convertis en titres au porteur.

Titre IV. - Administrateurs, Conseil d'Administration, Commissaires

10. Conseil d'Administration

La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration.

Les Administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale des actionnaires pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

11. Réunions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou d'un Administrateur.

Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite en original ou en copie. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

L'utilisation de la vidéo-conférence et de la conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est-à-dire notamment d'entendre et d'être entendu, dans un tel cas, les Administrateurs utilisant ce type de technologie seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué.

Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

12. Pouvoirs généraux du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est habilité à créer un ou plusieurs compartiments correspondant chacun à une partie distincte de son patrimoine.

13. Délégation de pouvoirs

Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

Le Conseil d'Administration pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Le premier Administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

14. Représentation de la Société

En toutes circonstances, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux Administrateurs ou de toute autre personne à laquelle le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs de la Société.

15. Réviseur d'entreprises

La Société est surveillée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires désigne le(s) réviseur(s) d'entreprises et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Leur nomination ne pourra toutefois excéder six années. Les commissaires élus sans indication de la durée de leur mandat seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

Ils sont rééligibles.

Titre V. - Assemblée générale des actionnaires

16. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires

L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée annuelle ou ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des actions présentes ou représentées, quelles que soient la portion du capital représentée.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts dans toutes ses dispositions ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie une nouvelle assemblée des actionnaires peut être convoquée, dans les formes légales. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des actionnaires, les résolutions pour être valables devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

17. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le deuxième mercredi du mois de juin à 15.00 heures, et pour la première fois en 2006.

18. Autres assemblées générales

Tout Administrateur ou le réviseur d'entreprises peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

19. Votes

Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

Titre VI. - Exercice social, Répartition des bénéfices

20. Exercice social

L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, sauf pour le premier exercice social qui commence au jour de la constitution de la Société et qui se termine au 31 décembre 2005.

Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux réviseurs qui commenteront ces documents dans leur rapport.

21. Répartition des bénéfices

Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

22. Dissolution, liquidation

La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII. - Loi applicable

23. Loi applicable

La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Souscription et libération

Les souscripteurs ont souscrit et ont libéré en espèces les montants ci-après indiqués:

Actionnaires	Capital souscrit (en EUR)	Capital libéré (en EUR)	Nombre d'actions
EUROCORP PROPERTIES TRUST LTD . . .	30.900,-	30.900,-	309
Mr Anton von Tarkanyi	100,-	100,-	1
Total:	31.000,-	31.000,-	310

Toutes les actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que le montant de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et déclare expressément que ces conditions sont remplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit incombant à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de deux mille six cents (2.600,-) euros.

Assemblée Constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois) et le nombre des réviseurs d'entreprises à 1 (un).
3. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs:
 - a. Monsieur Anton von Tarkanyi, «investment banker», né le 7 mai 1948 à Rakosliget (Hongrie), résidant au 29, Carnaby Street, London W1F 7DH, United Kingdom;
 - b. EUROCORP PROPERTIES TRUST PLC (numéro de société 5146255), ayant son siège social au 29, Carnaby Street, London W1F 7DH, United Kingdom;
 - c. AZZURRA GROUP LIMITED (numéro de société 5019178), ayant son siège social au 29, Carnaby Street, London W1F 7DH, United Kingdom.
4. Est nommé réviseur d'entreprises:

KPMG AUDIT, société civile, R.C. Luxembourg E 397, une société avec siège social au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.
5. Le mandat des administrateurs et du réviseur d'entreprises prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2006.
6. Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et en vertu de l'article 13 des statuts, le Conseil d'Administration est autorisé à déléguer la gestion journalière ainsi que sa représentation à cet égard à l'un ou plusieurs de ses membres ou à tout comité (dont les membres ne doivent pas être administrateurs).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants les présents statuts sont rédigés en anglais et suivis d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: H. Reinsberg, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, vol. 144S, fol. 53, case 12. – Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2004.

A. Schwachtgen.

(060874.3/230/491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2004.

BMW FINANCIAL SERVICES BELGIUM, SUCCURSALE DE LUXEMBOURG.

Siège social: L-2510 Luxembourg, 184, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 63.163.

A la requête de la société anonyme de droit belge BMW FINANCIAL SERVICES BELGIUM SA/NV, établie et ayant son siège social à B-2880 Bernem, 16, Industriepark «De Vliet», inscrite au registre de commerce et des sociétés de Mechelen sous le numéro 74.780, représentée par son conseil d'administration actuellement en fonctions,

Il est demandé l'inscription et la publication des mentions suivantes:

1. Le conseil d'administration de la société anonyme de droit belge BMW FINANCIAL SERVICES BELGIUM SA/NV se compose actuellement des personnes suivantes:

- Monsieur Horst-Josef Tampl, administrateur, et administrateur-délégué né le 14 mars 1957 à Frankfurt, Allemagne, demeurant à Otto-Kämper-Ring 30 D-63303 Dreieich, Allemagne,

- Monsieur Dr. Guenter Niedernhuber, administrateur, né le 10 août 1958 à München, demeurant à B-80992 München (D) Simmerleinplatz 8,

- Madame Henriette Schneider, administrateur, née le 23 juin 1965 à Hambourg, demeurant à 2830 Willebroek, Den-dermondsesteenweg 107,

2. Le mandat des membres du conseil d'administration de la société anonyme de droit belge BMW FINANCIAL SERVICES BELGIUM SA/NV prendra fin à l'assemblée générale ordinaire de la société qui aura lieu en 2007.

3. La personne physique ayant le pouvoir d'engager la société anonyme de droit belge BMW FINANCIAL SERVICES BELGIUM SA/NV, pour l'activité de la Succursale de Luxembourg à l'égard des tiers est:

- Monsieur Jean-Michel Callut, employé privé, né le 17 février 1967 à Liège, demeurant à B-4000 Liège, rue Principale, 190.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 20 juillet 2004.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2004, réf. LSO-AS06110. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062545.3/850/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

NOVOMAR, NOUVELLES ORIENTATIONS MARITIMES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 58.009.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2004, réf. LSO-AS08570, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme

N. Theisen

Administrateur-délégué

(062690.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

NOVOMAR, NOUVELLES ORIENTATIONS MARITIMES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 58.009.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 4 juin 2004

Résolutions

L'assemblée générale donne, à l'unanimité des voix décharge de leur mandat aux Administrateurs M. Norbert Theisen, la société RO/RO-LUX S.A., la société OCEANARROW UK LIMITED ainsi qu'au Réviseur aux comptes la société BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE A LUXEMBOURG S.A. pour l'exercice de leur mandat pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée décide de réélire aux fonctions d'Administrateurs M. Norbert Theisen, la société RO/RO-LUX S.A., la société OCEANARROW UK LIMITED ainsi que de réélire la société BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE A LUXEMBOURG aux fonctions de Réviseurs aux comptes jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Certifié conforme

N. Theisen

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2004, réf. LSO-AS08555. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062689.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

BEATRICE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 30.747.

The balance sheet as at December 31st, 2003, registered in Luxembourg on July 29, 2004, réf. LSO-AS08438, has been deposited at the record office of the registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, on July 30, 2004.

ALLOCATION OF RESULTS

- To be carried forward: EUR (0,00)

As for publication in the «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C».

Luxembourg, on July 28th, 2004.

Signature.

(062585.3/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

BEATRICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 30.747.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 juillet 2004 que:

- Monsieur Joseph A. Helman, Administrateur, demeurant à New York, 601 West 26th Street (U.S.A.)
 - Madame Ursula F. Helman, Administrateur, demeurant à New York, 601 West 26th Street (U.S.A.)
- ont été réélus Administrateur pour une période de 6 ans, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009.
- Monsieur Stephen J. Swiatkiewicz, demeurant au 131, Fifth Ave, NY-10003, New York (U.S.A.) a été élu Administrateur pour la même période, en remplacement de Mademoiselle Elizabeth A. Helman.
 - H.R.T. REVISION, S.à r.l., ayant son siège au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg a été élue Commissaire aux comptes pour la même période, en remplacement de Monsieur Rodolphe Gerbes, Commissaire aux comptes démissionnaire.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2004, réf. LSO-AS08439. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062602.3/802/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

EULER RE, Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 36.134.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 mai 2004

Quatrième résolution

Nominations statutaires

a) L'Assemblée prend acte du fait que MM. Philippe Muûls, Alain Ansaldi et Claude Guyard ne souhaitent pas renouveler leur mandat.

Elle leur donne pleine et entière décharge pour l'exécution de leur mandat et les remercie pour leur participation au développement de la société.

Afin de combler cette vacance et en vertu de l'article 7 des Statuts, l'Assemblée nomme à l'unanimité Monsieur Philippe Simonet. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004. L'Assemblée décide de réduire le nombre des Administrateurs à 4.

b) Les mandats de MM. Christian Feltesse, Benoît des Cressonnières et de la société SOGECORE S.A. prennent fin à l'issue de cette Assemblée. Ils se représentent au suffrage des membres de celle-ci et ils sont réélus à l'unanimité. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

c) Le mandat du Réviseur d'Entreprises MAZARS arrivant à échéance à l'issue de cette Assemblée, il est reconduit à l'unanimité jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2004, réf. LSO-AS08680. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062836.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

QUILVEST, Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 6.091.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS08315, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Signature.

(062622.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

QUILVEST, Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 6.091.

EXTRAIT

Il résulte du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 2004 que le mandat d'INTERNATIONAL ADVISORY SERVICES a été renouvelé. Le mandat de cet administrateur prendra fin avec l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

En date du 25 juin 2004 le Conseil d'Administration de QUILVEST se compose comme suit:

Monsieur Alvaro Sainz de Vicuña, Président

Monsieur Christian Baillet

Monsieur Peter Bemberg

Monsieur André Elvinger

Monsieur Serge de Ganay

Monsieur Louis James de Viel Castel

INTERNATIONAL ADVISORY SERVICES (IAS) LTD

L'Assemblée Générale a élu Commissaire aux Comptes de QUILVEST pour l'exercice 2004, KPMG AUDIT et KPMG KLYNVELD PEAT MARWICK GOERDELER S.A.

L'Assemblée a nommé KPMG AUDIT et KPMG KLYNVELD PEAT MARWICK GOERDELER S.A., Réviseurs Indépendants pour les comptes consolidés de l'exercice 2004.

Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour extrait conforme

C. Hoffmann

Secrétaire Général

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS08313. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062618.3/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

GLOBAL STEEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: 13,000 euros.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 102.046.

STATUTES

In the year two thousand and four, on the twentieth day of July.

Before Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

RICHMOND INVESTMENT HOLDINGS LIMITED, a company governed by the laws of the British Virgin Islands, with registered office at Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

represented by Monsieur Max Welbes, lawyer residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 6, 2004.

The above mentioned proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacities, has drawn up the following articles of incorporation of a company:

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration**Art. 1. Form, Name**

There is established by the founding shareholder a société à responsabilité limitée (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by articles 1832 of the Civil Code, and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company is initially composed of one single shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

The Company will exist under the name of GLOBAL STEEL, S.à r.l.

Art. 2. Registered Office

The Company will have its registered office in Luxembourg City.

The registered office may be transferred to any other place within Luxembourg City by a resolution of the Manager(s) called here after «the Director(s)», or, as the case may be, the Board of Managers called here after «the Board of Directors».

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Director(s), or, as the case may be, the Board of Directors.

In the event that in the view of the Directors, or, as the case may be, the Board of Directors extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it/they may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object

The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds or notes.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration

The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the quorum and majority rules provided by law.

Chapter II. Capital, Shares**Art. 5. Subscribed capital**

The issued capital of the Company is set at thirteen thousand euro (EUR 13,000.-) divided into five hundred twenty (520) shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares

Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

Art. 7. Increase and reduction of capital

The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder

The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Management, Statutory auditors

Art. 9. Management

The Company will be managed and administered by one or two director(s) or by a board of directors (referred to as the «Board of Directors») that shall be composed of at least three members who need not be shareholders (the «Director») and, in the event more than one Director is appointed, the «Directors»).

The Director(s) will be elected by the single shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. He/they is/are re-eligible, but he/they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

The single shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several Class A Directors and one or several Class B Directors.

Art. 10. Meetings of the Board of Directors

In the event no more than two Directors have been appointed, all decisions are taken by the said Director(s), recorded in minutes signed by the Director(s) so appointed.

In the event of a Board of Directors, members of the Board of Directors will appoint from among them a chairman (the «Chairman»). They may also appoint a secretary, who need not be a Director and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholders.

The Board of Directors will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two Directors so require.

The Chairman will preside at all meetings of the board of directors and of the shareholders (if any), except that in his absence the Board of Directors may appoint another Director and the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's notice of board meetings shall be given in writing, by fax or by telegram. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, by fax or by telegram of each Director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Every Board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Directors may from time to time determine.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing another Director as his proxy.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of a majority of the Directors holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Directors.

Art. 11. Minutes of meetings of the Board of Directors

The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the chairman and by the secretary (if any) of the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed, in the event no more than two Directors have been appointed, by the appointed Director(s) or, in the event more than two Directors have been appointed, by the Chairman and by the secretary (if any) or by any two members of the Board of Directors.

Art. 12. Powers

The Director(s), in the event no more than two Directors have been appointed, or the Board of Directors, is (are) vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the Articles of Incorporation to the single shareholder or the general meeting of shareholders are in the competence of the Director(s) or the Board of Directors, as the case may be.

Art. 13. Delegation of Powers

The Director(s), in the event no more than two Directors have been appointed, or the Board of Directors may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Art. 14. Conflict of Interests

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or any officer of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Director or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Director of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Director(s), in the event no more than two Directors have been appointed, or to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's or officer's interest therein shall be reported to the single shareholder or to the next general meeting of shareholders.

Art. 15. Representation of the Company

The Company will be bound towards third parties by the signature of any Director or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the sole Director, in the event no more than two Directors have been appointed, or the Board of Directors, within the limits of such power.

However if the single shareholder or the shareholders have appointed one or several Class A Director and one or several Class B Director, the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Director and one Class B Director or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the sole Director, in the event of only one Director being appointed, by two Directors, in the event no more than two Directors have been appointed, or the Board of Directors, within the limits of such power.

Art. 16. Statutory Auditors

The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, by a resolution of the shareholders' meeting.

Chapter IV. Meeting of shareholders

Art. 17. General meeting of shareholders

If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders and shall record shareholders resolutions in written form. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of more than one but no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Director(s), in the event of no more than two Directors being appointed, or, by the Board of Directors to the shareholders by registered mail. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one single shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the Director(s), in the event of no more than two Directors being appointed, or, by the Board of Directors, subsidiarily, by the auditor or, more subsidiarily, by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who need not be a shareholder.

The annual general meeting to be held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the second Monday of May at 11.00 am.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Director(s), in the event of no more than two Directors being appointed, or, of the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 18. Powers of the meeting of shareholders

Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Director(s), in the event of no more than two Directors being appointed, or to the Board of Directors by law or the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 19. Procedure, Vote

Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing at least half of the capital.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed, in the event no more than two Directors have been appointed, by the appointed Director(s) or, in the event more than two Directors have been appointed, by the Chairman or by any member of the Board of Directors.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 20. Financial Year

The Company's financial year begins on the first day of January in every year and ends on the last day of December.

Art. 21. Adoption of financial statements

At the end of each financial year, the accounts are closed, the Director(s), in the event of no more than two Directors being appointed or the Board of Directors draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 22. Appropriation of Profits

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

To the extent permissible by law, the Director(s), in the event of no more than two Directors being appointed, or the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends. The Director(s) or, as the case may be, the Board of Directors fixe(s) the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation

The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable law

Art. 24. Applicable Law

All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed capital (EUR)	Number of shares	Amount paid-in (EUR)
RICHMOND INVESTMENT HOLDINGS LIMITED	13,000	520	13,000
Total:	13,000	520	13,000

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand seven hundred Euro (1,700.- EUR).

Transitory provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2004.

Extraordinary general meeting

The sole shareholder, acting in lieu of the general meeting of shareholders, has taken immediately the following resolutions:

1. The sole shareholder resolved to set at one (1) the number of directors and further resolved to appoint UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., a limited liability company, with a corporate capital of EUR 12,500, having its

registered office at 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register under B 64474. as director for a term ending at the date of approval of the annual accounts for the year 2009.

2. The registered office shall be at 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

RICHMOND INVESTMENT HOLDINGS LIMITED, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, et ayant son siège social à Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

représentée par Monsieur Max Welbes, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu de d'une procuration donnée le 8 juin 2004,

laquelle procuration, signée par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il va constituer par les présentes:

Chapitre 1^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination

Il est formé par l'associé unique une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

La Société adopte la dénomination GLOBAL STEEL, S.à r.l.

Art. 2. Siège social

Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par décision du/des Gérant(s) ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par décision du/des Gérant(s) ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Au cas où le(s) Gérant(s) ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il/ils pourra(ont) transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet

La Société a pour objet la prise de participations et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par de l'assemblée générale, suivant les règles de quorum et de majorité prévues par la loi.

Chapitre II. Capital, actions

Art. 5. Capital social

Le capital émis de la Société est fixé à treize mille euros (EUR 13.000,-) divisé en cinq cent vingt (520) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25), chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital émis, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer

le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales

Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 7. Augmentation et réduction du capital social

Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé

L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre évènement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Chapitre III. Conseil de gérance, Commissaires aux comptes

Art. 9. Gérance

La Société est gérée et administrée par un ou deux Gérant(s) ou par un Conseil de Gérance (ci-après le «Conseil de Gérance») composé de trois membres au moins, associés ou non (ci-après le «Gérant»), et dans le cas où plus d'un gérant les «Gérants»),

Le(s) Gérant(s) sera(ont) nommé(s) par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui déterminent leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Il/ils est/est(s) rééligible(s) et il/ils peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés.

L'associé unique ou les associés, selon le cas, pourront nommer un ou plusieurs Gérant de Catégorie A et un ou plusieurs Gérant de Catégorie B.

Art. 10. Réunions du Conseil de Gérance

Dans le cas où moins de 2 Gérants ont été nommés, toutes les décisions sont prises par ledit Gérant, enregistré dans le procès-verbal signé par le Gérant ainsi nommé.

Dans le cas d'un Conseil de Gérance, les membres du Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (ci-après le «Président»). Ils pourront également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des assemblées générales des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux Gérants le demandent.

Le Président présidera toutes les assemblées générales des associés et toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence l'assemblée générale des associés ou le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées un autre président pro tempore.

Avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants au moins une semaine avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence ou avec l'accord de tous ceux qui ont droit d'assister à cette réunion. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par télécopieur ou par télégramme de chaque Gérant. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que Le Conseil de Gérance peut de temps en temps déterminer.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des Gérants est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant à communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance

Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le secrétaire (s'il y en a un). Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président et par le secrétaire (s'il y en a un) ou par deux Gérants.

Art. 12. Pouvoirs

Le(s) Gérant(s), dans le cas où moins de deux Gérants ont été nommés, ou le Conseil de Gérance a(ont) les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les Statuts à l'associé unique ou aux associés sont de la compétence du Gérant(s) ou du Conseil de Gérance, le cas échéant.

Art. 13. Délégation de pouvoirs

Le(s) Gérant(s), dans le cas où moins de deux Gérants ont été nommés, ou le Conseil de Gérance peut(vent) conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix.

Art. 14. Conflit d'Intérêts

Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront Gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de Gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le(s) Gérant(s) dans le cas où moins de deux Gérants ont été nommés, ou le Conseil de Gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'actionnaire unique ou des actionnaires au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 15. Représentation de la Société

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature de tout Gérant, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le seul Gérant, dans le cas où moins de deux Gérants ont été nommés, ou le Conseil de Gérance., mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Toutefois, si l'associé unique ou les associés ont nommé un ou plusieurs Gérant de Catégorie A et un ou plusieurs Gérant de Catégorie B, la Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le seul Gérant, dans le cas où moins de deux Gérants ont été nommés, ou le Conseil de Gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 16. Commissaire aux comptes

Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou des associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés**Art. 17. Assemblée générale des associés**

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le(s) Gérant(s) dans le cas où moins de deux Gérants ont été nommés, ou le Conseil de Gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales conformément aux conditions fixées par la loi sur convocation par le Gérant(s) dans le cas où moins de deux Gérants ont été nommés, ou le Conseil de Gérance, ou à défaut, par le ou les commissaires aux comptes, ou à leur défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de 25 associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le deuxième lundi de mai à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le(s) Gérant(s) dans le cas où moins de deux Gérants ont été nommés, ou le Conseil de Gérance.

Art. 18. Pouvoirs de l'assemblée générale

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous les autres pouvoirs réservés au(x) Gérant(s) dans le cas où moins de deux Gérants ont été nommés, ou le Conseil de Gérance en vertu de la loi ou des présents statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 19. Procédure - Vote

Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise pour les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié du capital social.

Chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président ou par le(s) Gérant(s) nommé(s) dans le cas où moins de deux Gérants ont été nommés, ou dans le cas où plus de deux Gérants ont été nommés, par le Président ou par un membre du Conseil de Gérance.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 20. Année sociale

L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 21. Approbation des comptes annuels

A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le(s) Gérant(s) dans le cas où moins de deux Gérants ont été nommés ou le Conseil de Gérance dresse(nt) un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Les comptes annuels sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de ces documents financiers. Si la Société plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée.

Art. 22. Affectation des bénéfices

Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Le Gérant(s), dans le cas où moins de deux Gérants sont nommés, ou le Conseil de Gérance peut(vent) procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Le Gérant(s), ou le cas échéant, le Conseil de Gérance déterminera(ont) le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, liquidation

La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par les associés qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre d'actions qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 24. Loi applicable

Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en espèces les montants ci après énoncés:

Associés	Capital souscrit (EUR)	Nombre de parts sociales	Libération (EUR)
RICHMOND INVESTMENT HOLDINGS LIMITED	13.000	520	13.000
Total:	13.000	520	13.000

La preuve de ce paiement a été apportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille sept cents Euros (1.700,- EUR).

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera à la date de constitution et finit le dernier jour de décembre 2004.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, a pris immédiatement les résolutions suivantes:

1. L'associé unique décide de fixer à un (1) le nombre de gérant et de nommer UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec un capital social de EUR 12.500, ayant son siège social au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous B 64.474 comme Gérant pour une période se terminant à l'approbation des comptes annuels pour l'année 2009.

2. Le siège social est fixé à Luxembourg, au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Welbes, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2004, vol. 21CS, fol. 66, case 7. – Reçu 130 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2004.

G. Lecuit.

(063512.3/220/548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2004.

YEOMAN INTERNATIONAL HOLDINGS, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 53.248.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 24 juin 2004

- Les rapports du Conseil d'administration, du Commissaire aux comptes au 29 février 2004 sont approuvés;
- Les comptes annuels et le compte de pertes et profits au 29 février 2004 sont approuvés;
- Décharge est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat se terminant au 29 février 2004.
- M.P.R. Coulson est réélu comme Administrateur
- M.W. Baertz est réélu comme Administrateur
- M.G. Moloney est réélu comme Administrateur
- PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg est réélu en tant que Commissaire aux Comptes pour une période de 1 an se terminant à l'assemblée générale ordinaire de 2005.

Luxembourg, le 24 juin 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS08195. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062676.3/631/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

YEOMAN INTERNATIONAL HOLDINGS, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 53.248.

Le bilan au 29 février 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS08199, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(062678.3/631/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

PROVIDER HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 40.480.

Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07530, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(062665.3/631/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

PROVIDER HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 40.480.

Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07529, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(062663.3/631/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

PROVIDER HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 40.480.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale ajournée des actionnaires en date du 20 février 2004

- les comptes annuels au 30 juin 2001 et 30 juin 2002 sont approuvés à l'unanimité;
- décharge est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat au 30 juin 2001 et 30 juin 2002;
- les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale statutaire, à savoir:

Administrateurs:

- * M. Rory C. Kerr;
- * SOLON DIRECTOR LIMITED;
- * SOLON (MANAGEMENT) LIMITED.

Commissaire

- * FIDUCIAIRE NATIONALE, S.à r.l. ayant son siège social au 2, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg.

Luxembourg, le 20 février 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07528. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062667.3/631/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

COMMERCIAL INVESTMENT RETAIL PARK MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.500,-.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 101.982.

STATUTES

In the year two thousand four, on the twelfth day of July.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

PRADERA HOLDCO S.A., having its registered office in L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté (Grand Duchy of Luxembourg), registered in the Registre de Commerce of Luxembourg under the number B 86.621, here represented by Mrs Monique L'Huillier, private employee, residing in Rustroff (France), by virtue of a proxy given on July 12th, 2004, which, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, acting in his above mentioned capacity, has requested the undersigned notary to draw up the Articles of Incorporation of a société à responsabilité limitée, which is herewith established as follows:

Art. 1. Form.

There is established by the single partner a société à responsabilité limitée (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the «Law»), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company is initially composed of a single partner, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several partners, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Name.

The Company will exist under the name of COMMERCIAL INVESTMENT RETAIL PARK MANAGEMENT, S.à r.l.

Art. 3. Object.

The purpose of the Company is the acquisition, selling and exchange of properties or securities of companies holding properties and more generally assets constitutive of authorised investments of PRADERA EUROPEAN RETAIL FUND, a mutual investment fund (Fonds commun de placement) organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the «Fund»).

The Company may carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its object, remaining however within the limitations set forth by the Fund's constitutive documents and the applicable Luxembourg laws and regulations.

Art. 4. Duration.

The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 5. Registered office.

The registered office is established in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the management.

The management may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 6. Capital.

The capital is set at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred and twenty-five (125) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) per share.

Art. 7. Amendment of the capital.

The capital may at any time be amended by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 8. Rights and duties attached to the shares.

Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of partners.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions of the single partner.

The creditors or successors of the single partner or of any of the partners may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single partner or the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares.

10.1. When the Company is composed of a single partner, that single partner may transfer freely its shares.

When the Company is composed of several partners, the shares may be transferred freely amongst partners.

10.2. When the Company is composed of several partners, the shares can be transferred by living persons to non-partners only with the authorisation of the general meeting of partners representing at least three quarters of the capital.

Art. 11. Formalities.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

Art. 12. Redemption of shares.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 13. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a partner.

The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single partner or any of the partners does not put the Company into liquidation.

Art. 14. Management.

The Company is managed and administered by three (3) managers, whether partners or not.

Each manager is appointed for a limited or unlimited duration by the single partner or by the general meeting of the partners, as the case may be.

While appointing the manager(s), the single partner or the general meeting of the partners sets their number, the duration of their tenure and, as the case may be, the powers and competence of the managers.

Any Manager may be dismissed by the single partner or the general meeting of partners at any time in the event of his fraud, gross negligence or wilful misconduct, but not otherwise. Any Manager may resign at any time.

The single partner or the general meeting of partners decides upon the compensation of each manager.

Art. 15. Powers - Representation of the Company.

In dealing with third parties, any two managers acting together have the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The Company is bound in any circumstances by the signature of any two managers.

Art. 16. Death, incapacity, bankruptcy or insolvency of a manager.

The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

Art. 17. Liability of a manager.

No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 18. General meeting of the partners.

18.1. If the Company is composed of one single partner, the latter exercises the powers granted by the Law to the general meeting of the partners.

Articles 194 to 196 and 199 of the Law are not applicable to that situation.

18.2. If the Company is composed of no more than twenty-five (25) partners, the decisions of the partners are taken in a general meeting or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the partners by registered mail.

In this latter case, the partners are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

If the Company is composed of more than twenty-five (25) partners, the decisions are taken in a general meeting.

If the Company is composed of several partners, decisions of the partners are only validly taken in so far as they are adopted by partners representing more than half of the capital. However, resolutions to amend these articles and particularly to liquidate the Company may only be taken by a majority of partners representing three quarters of the Company's capital.

Art. 19. Decisions.

The decisions of the single partner or of the general meeting of the partners are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The votes of the partners and the power-of-attorneys are attached to the minutes.

Art. 20. Financial year.

The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty-first day of December of each year.

Art. 21. Balance-sheet.

Each year, on December 31, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the Law.

The balance-sheet and the profit and loss account are submitted to the sole partner or, as the case may be, to the general meeting of partners for approval.

Each partner or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company within a time period of fifteen (15) days preceding the deadline set for the annual general meeting of partners.

Art. 22. Allocation of profits.

The balance of the profit and loss account, after deduction of overhead, depreciation and provisions is the net profit of the financial year.

Five percent (5 %) of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation will no longer be mandatory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 23. Dissolution, liquidation.

In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the single partner or by the general meeting of partners, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

Art. 24. Matters not provided.

All matters not provided for by the Articles of Incorporation are determined in accordance with applicable laws.

Subscription - Payment

PRADERA HOLDCO S.A., represented by Mrs Monique L'Huillier, above mentioned, by virtue of the above mentioned proxy, declared to subscribe to the one hundred and twenty-five (125) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) and to entirely pay up each such shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Transitory Provisions

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on December 31, 2004.

Extraordinary general meeting

The sole partner, acting in place of the general meeting of partners, has taken immediately the following resolutions:

1. The following persons are appointed with immediate effect as managers for an unlimited period:

- Mr. Colin Campbell, Director, born in London on February 12, 1956, residing at Devonshire House, 146 Bishopsgate, London, EC2M 4JX (United Kingdom);
- Mr. Paul Whight, Director, born in Barking on September 14, 1951, residing at Place Stéphanie, 10 b.5a, 1050 Brussels, (Belgium);
- Mr. Rodney Alexander Bysh, Director, born in Croydon on August 17, 1967, residing at Römerstrasse 8, 61440 Oberursel (Germany).

The Company is bound in any circumstances by the signature of any two managers.

2. The address of the registered office of the Company is set at L-1931 Luxembourg, 33, Avenue de la Liberté (Grand Duchy of Luxembourg).

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version and on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le douze juillet.

Par devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire, résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

PRADERA HOLDCO S.A., ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro de B 86.621, ici représentée par Madame Monique L'Huillier, employée privée, demeurant à F-Rusthoff (France), en vertu d'une procuration donnée le 12 juillet 2004, qui, signée ne varietur par la comparante et le notaire soussigné, sera annexée au présent acte pour l'enregistrement.

La comparante, agissant en sa qualité susmentionnée, a requis du notaire soussigné qu'il rédige les statuts d'une société à responsabilité limitée, qui est établie comme suit:

Art. 1. Forme.

Il est formé par l'associé unique une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par la législation luxembourgeoise et notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), par l'article 1832 du Code civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comportera initialement un associé unique, propriétaire de toutes les parts sociales de la Société. La Société peut cependant, à tout moment, comporter plusieurs associés, notamment suite à la cession de parts sociales ou à l'émission de nouvelles parts sociales.

Art. 2. Dénomination.

La Société prend la dénomination sociale de COMMERCIAL INVESTMENT RETAIL PARK MANAGEMENT, S.à r.l.

Art. 3. Objet.

L'objet de la Société est l'acquisition, la vente, le financement et l'échange d'avoirs ou de titres de sociétés détenant des avoirs et plus généralement des biens qui font partie des investissements autorisés de PRADERA EUROPEAN RETAIL FUND, un Fonds Commun de Placement organisé sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg (le «Fonds»).

La Société peut avoir toute autre activité qui est jugée utile à l'accomplissement de son objet social, en restant toutefois dans les limites imposées par les documents constitutifs du Fonds et les lois et règlements luxembourgeois applicables.

Art. 4. Durée.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social.

Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré en tout autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision de la gérance.

La gérance peut établir des filiales et des succursales où il le sera jugé utile, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 6. Capital social.

Le capital est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 7. Modification du capital social.

Le capital social peut, à tout moment, être modifié par décision de l'associé unique ou moyennant une résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales.

Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts.

10.1. Lorsque la Société comporte un associé unique, cet associé unique peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société comporte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

10.2. Lorsque la Société comporte plusieurs associés, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 11. Formalités.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après qu'elle a été signifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 12. Rachat des parts sociales.

La Société peut racheter ses propres actions conformément à la Loi.

Art. 13. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé.

L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Gérance.

La Société est gérée et administrée par trois (3) gérants, associés ou non.

Chaque gérant est nommé avec ou sans limitation de durée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des gérants.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider la révocation d'un gérant à tout moment en cas de vol, faute grave ou inconduite intentionnelle, mais en aucun cas autre cas. Chaque gérant peut se démissionner de ses fonctions à tout moment.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés décide de la rémunération de chaque gérant.

Art. 15. Pouvoirs - Représentation de la Société.

Vis-à-vis des tiers, deux gérants agissant ensemble ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet social.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature de deux gérants.

Art. 16. Décès, incapacité, la faillite ou déconfiture d'un gérant.

Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un gérant ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 17. Responsabilité d'un gérant.

Un gérant ne contracte, en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements pris pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 18. Assemblées générales des associés.

18.1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Les articles 194 à 196, ainsi que 199 de la Loi ne sont pas applicables à cette situation.

18.2. Lorsque la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Lorsque la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés sont prises en assemblée générale.

Lorsque la Société comporte plusieurs associés, les décisions des associés ne sont valablement prises qu'avec l'accord des associés représentant plus que la moitié du capital social. Cependant, des décisions de modifier ces statuts et notamment de liquider la Société ne peuvent être valablement prises qu'avec l'accord de la majorité des associés représentant trois quarts du capital social de la Société.

Art. 19. Décisions.

Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés sont établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations seront annexées aux procès-verbaux.

Art. 20. Année sociale.

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 21. Bilan.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes sont arrêtés, la gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la Loi.

Les comptes annuels sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé ou son mandataire, peut prendre au siège social communication des documents financiers, au cours d'une période de quinze (15) jours précédant la date de l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 22. Répartition des bénéfices.

L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés.

Art. 23. Dissolution, liquidation.

Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront les pouvoirs et les émoluments du ou des liquidateurs.

Art. 24. Disposition générale.

Tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, est traité dans le respect des dispositions légales en vigueur.

Souscription - Paiement

PRADERA HOLDCO S.A., représentée par Madame Monique L'Huillier susmentionnée, en vertu de la procuration susmentionnée, déclare souscrire aux cent vingt-cinq (125) parts avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune et à libérer entièrement ces parts par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Dépenses

Les dépenses, coûts, commissions et frais de quelque sorte, qui doivent être payés par la société en vertu de ce document sont estimés approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Dispositions transitoires

Le premier exercice social de la Société commencera à la date de la formation de la Société et sera clôturé le 31 décembre 2004.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique, agissant en place de l'assemblée générale des associés, a pris immédiatement les résolutions suivantes:

Les personnes suivantes sont nommées gérants avec effet immédiat pour une durée indéterminée:

- Monsieur Colin Campbell, Administrateur, né à Londres le 12 février 1956, ayant son domicile à Devonshire House, 146 Bishopsgate, Londres, EC2M 4JX (Royaume-Uni);

- Monsieur Paul Whight, Administrateur, né à Barking le 14 septembre 1951, ayant son domicile à Place Stéphanie, 10 B - 5A, 1050 Bruxelles, (Belgique)

- Monsieur Rodney Alexander Bysh, Administrateur, né à Croydon le 17 août 1967, ayant son domicile à Römers-trasse 8, 61440 Oberursel (Allemagne).

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature de deux gérants.

L'adresse du siège social de la Société est établie à L-1931 Luxembourg, 33, Avenue de la Liberté (Grand-Duché de Luxembourg).

Le soussigné notaire qui connaît l'anglais, déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte est établi en anglais suivi d'une version française et qu'à la requête de la même personne et, dans le cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au jour mentionné au début de ce document.

Le document ayant été lu par le comparant, qui est connu du notaire par son nom, prénom, état civil et lieu de résidence, ladite personne signe ensemble avec Nous notaire, cet acte en original.

Signé: M. L'Huillier, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2004, vol. 144S, fol. 40, case 10. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2004.

G. Lecuit.

Notaire

(062670.3/220/340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

RO/RO-LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 55.583.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2004, réf. LSO-AS08566, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme

N. Theisen

Administrateur-délégué

(062692.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

RO/RO-LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 55.583.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 2004

L'Assemblée donne à l'unanimité des voix décharge aux administrateurs et au réviseur pour l'exercice écoulé.

Les mandats des administrateurs ainsi que celui du réviseur aux comptes venant à expiration à la présente assemblée, l'Assemblée décide de réélire aux fonctions d'administrateurs Messieurs Norbert Theisen, Jozef Adriaens et Frank Davies et de réélire également la société BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE comme réviseur jusqu'à l'assemblée générale de 2005.

N. Theisen

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2004, réf. LSO-AS08561. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062691.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

MEDIEN HOLDING, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 81.998.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07666, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Signature.

(062888.3/280/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

RDM RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 70.688.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 février 2004

Quatrième résolution

Nominations statutaires

a) Les mandats de Messieurs Mario Del Cane, Giancarlo De Min et de la société SOGECORE INTERNATIONAL S.A., prennent fin à l'issue de cette Assemblée. Ils sont réélus à l'unanimité, leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

b) Le mandat du Réviseur d'Entreprises GRANT THORNTON REVISION est reconduit à l'unanimité jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2004, réf. LSO-AS08664. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062813.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

MILAND HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 101.980.

STATUTES

In the year two thousand four, on the ninth day of July.

Before us Maître Gérard Lecuit, notary, residing at Luxembourg.

There appeared:

1. Mr Bror Mikael Gombrii, engineer, born in Ludvika (Sweden) on September 25, 1958, residing at Högländsvägen, 27, SE-183 57 Täby (Sweden);

2. Mr Anders Emanuel Liden, entrepreneur, born in Fryksände (Sweden) on December 16, 1974, residing at Lissgattvägen 17, 793 70 Tällberg (Sweden);

3. Mr Ulf Vitasp, entrepreneur, born in Rättvik (Sweden) on February 24, 1966, residing at Gärdevägen 30, S-795 70 Vikarbyn (Sweden);

4. Mr Jan Hakan Ahlen, painting Master, born in Avesta (Sweden) on October 30, 1955, residing at Trädgardsgatan 50D, 734 39 Hallstahammar (Sweden).

All here represented by Ms. Stéphanie Colson, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of four proxies given on June 4, 2004.

The said proxies, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Those appearing, voting under their given authority, announced the formation by them of a company of limited liability, governed by the relevant law and present articles.

Art. 1. There is formed by those present between the parties noted above and all persons and entities who may become partners in future, a company with limited liability (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

Art. 2. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The company has been formed for an unlimited period to run from this day.

Art. 4. The company will assume the name MILAND HOLDING, S.à r.l., a company with limited liability.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

The managers may establish branches and subsidiaries both in the Grand-Duchy of Luxembourg and in foreign countries.

Art. 6. The company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500.- euro) represented by one hundred (100) shares with a par value of one hundred and twenty-five euro (125.- euro) each, all subscribed and fully paid-up.

Art. 7. The capital may be changed at any time under the conditions specified by article 199 of the law covering companies.

Art. 8. Each share gives rights to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. The company's shares are freely transferable between partners. They may only be disposed of to new partners following the passing of a resolution of the partners in general meeting, with a majority amounting to three quarters of the share capital.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the partners will not bring the company to an end.

Art. 11. Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge on the assets or documents of the company.

Art. 12. The company is administered by one or several managers, not necessarily partners, appointed by the partners. In dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the company's object.

Art. 13. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 14. Each partner may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Each partner may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 15. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than two thirds the share capital. However, resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the company may only be carried by a majority of partners owning three quarters of the company's share capital.

Art. 16. The company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December. The first financial year commences this day and ends on December 31st, 2004.

Art. 17. Each year on December 31st, the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Art. 18. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

Art. 19. The receipts stated in the annual inventory, after deduction of general expenses and amortisation represent the net profit.

Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital.

The balance may be used freely by the partners.

Art. 20. At the time of the winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who will fix their powers and remuneration.

Art. 21. The partners will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles.

The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of company act law (companies act of 18.9.1933) are satisfied.

Subscription payment

The appearing parties declare that the shares have been subscribed as follows:

- Mr Bror Gombrii prenamed: twenty-five (25) shares;
- Mr Anders Liden prenamed: twenty-five (25) shares;
- Mr Ulf Vitasp prenamed: twenty-five (25) shares;
- Mr Jan Ahlen prenamed: twenty-five (25) shares;

Total: one hundred (100) shares.

The subscribed capital has been entirely paid up in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (1,400.- EUR).

Extraordinary general meeting

The partners representing the whole of the company's share capital have forthwith unanimously carried the following resolutions:

1. The registered office is established in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès,
2. The number of managers is fixed at two,
3. The meeting appoints as managers of the company for an unlimited period:

- Ms. Stéphanie Colson, lawyer, born the 15/04/1976 at Remiremont, France and residing at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;

- Mr Bart Zech, lawyer, born the 5/09/1969 at Putten, The Netherlands, residing professionally at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

The managers have the most extensive powers to act on behalf of the company in all circumstances and to authorise acts and activities relating to the company's objectives by their single signature.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le neuf juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Bror Mikael Gombrii, ingénieur, né à Ludvika (Suède) le 25 septembre 1958, demeurant à Högländsvägen, 27, SE-183 57 Täby (Suède);

2. Monsieur Anders Emanuel Liden, entrepreneur, né à Fryksände (Suède) le 16 décembre 1974, demeurant à Lissgattvägen 17, 793 70 Tällberg (Suède);

3. Monsieur Ulf Vitasp, entrepreneur, né à Rättvik (Suède) le 24 février 1966, demeurant à Gärdevägen 30, S-795 70 Vikarbyn (Suède);

4. Monsieur Jan Hakan Ahlen, painting Master, né à Avesta (Suède) le 30 octobre 1955, demeurant à Trädgardsgatan 50D, 734 39 Hallstahammar (Suède).

Tous ici représentés par Mademoiselle Stéphanie Colson, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu de quatre procurations datées du 4 juin 2004.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour.

Art. 4. La société prend la dénomination de MILAND HOLDING, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Les gérants pourront établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt cinq euros (125,-EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues à l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés représentant plus des 2/3 du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2004.

Art. 17. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

Souscription - Libération

Les parties comparantes déclarent que les parts ont été souscrites comme suit:

- Monsieur Bror Gombrii, prénommé: vingt cinq (25) parts sociales;
- Monsieur Anders Liden, prénommé: vingt cinq (25) parts sociales;
- Monsieur Ulf Vitasp, prénommé: vingt cinq (25) parts sociales;
- Monsieur Jan Ahlen, prénommé: vingt cinq (25) parts sociales;

Total: cent (100) parts sociales.

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de sa constitution est évalué à mille quatre cents euros (1.400,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès,
2. Le nombre des gérants est fixé à deux,
3. L'assemblée désigne comme gérants pour une durée indéterminée:

- Mademoiselle Stéphanie Colson, juriste, née le 15/04/1976 à Remiremont, France avec adresse à 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;

- Monsieur Bart Zech, juriste, né à Putten (Pays-Bas) le 5 Septembre 1969, avec adresse à 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Les gérants auront les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire et autoriser les actes et opérations relatifs à son objet par leur signature individuelle.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Colson, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 14 juillet 2004, vol. 144S, fol. 40, case 7 – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2004.

G. Lecuit.

Notaire

(062675.3/220/230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

REASAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 67.792.

—

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 avril 2004

Quatrième résolution

Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises

Le mandat du Réviseur d'Entreprises PricewaterhouseCoopers est reconduit à l'unanimité jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2004, réf. LSO-AS08665. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062814.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

SECURITY CAPITAL EUROPEAN REALTY, Société d'Investissement à Capital Fixe.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 61.389.

—

Notice is hereby given that the board of directors of SECURITY CAPITAL EUROPEAN REALTY («SC-EUROPEAN REALTY»), pursuant to the redemption provisions of Article 8 of its Articles of Incorporation has decided on 27 January 2004 to redeem shares of the Company of approximately USD 125 million. By way of circular resolutions dated April 2004 the board of directors of SC-EUROPEAN REALTY resolved an increase in the redemption of shares of SC-EUROPEAN REALTY to approximately USD 135 million and redeem 7,372,703.- shares of the 21,125,425.- total SC-EUROPEAN REALTY non-treasury shares in issue. A redemption price of USD 18.35 per share was established for an aggregate redemption amount of USD 135,289,100.05.

The record date for the redemption were shareholders of record on April 27, 2004. Shares were redeemed on a pro rata basis; however, fractional shares were not redeemed but rounded down.

Suit la traduction française du texte qui précède:

Avis au public: le conseil d'administration de SECURITY CAPITAL REALTY («SC-EUROPEAN REALTY») a décidé en date du 27 janvier 2004, conformément à l'article 8 de ses statuts concernant les règles de rachat de racheter des actions de la Société d'une somme approximative de USD 125 millions. Par résolutions circulaires datées d'avril 2004, le conseil d'administration de SC-EUROPEAN REALTY a décidé de procéder à une augmentation de rachat d'actions de SC-EUROPEAN REALTY d'une somme approximative de USD 135 millions et de racheter 7.372.703,- actions d'un montant total de 21.125.425,- actions émises par SC-EUROPEAN REALTY et qui ne sont pas des actions propres à SC-EUROPEAN REALTY. Un prix de rachat de USD 18,35 par action a été établi pour une somme globale de rachat de USD 135.289.100,05.

Le jour d'enregistrement pour le rachat concernait les actionnaires enregistrés le 27 avril 2004. Les actions étaient rachetées sur une base proportionnelle, étant entendu toutefois que les actions fractionnées n'étaient pas rachetées mais arrondies vers le bas.

Le 19 juillet 2004 / July 19, 2004

SECURITY CAPITAL EUROPEAN REALTY

R. Moore

Director / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07571. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063277.2//33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

PF RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 70.728.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 avril 2004

Quatrième résolution

Nominations statutaires

a) Les mandats de Messieurs Angelo De Bernardi, Enrico Boglione et de la société SOGECORE INTERNATIONAL S.A., prennent fin à l'issue de cette Assemblée. Ils sont réélus à l'unanimité, leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

b) Le mandat du Réviseur d'Entreprises ERNST & YOUNG est reconduit à l'unanimité jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2004, réf. LSO-AS08667. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062819.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

GIPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 12.037.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 avril 2004

Quatrième résolution

Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises

Le mandat du Réviseur d'Entreprises DELOITTE S.A. est reconduit à l'unanimité jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2004, réf. LSO-AS08668. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062822.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

ZINETTI FINANZIARIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 102.027.

—
STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-deux juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- MATILDA SOCIETA SEMPLICE, une société civile de droit italien, établie et ayant son siège à Gênes, Piazza della Vittoria, 15/30,

ici représentée par son gérant Monsieur Domenico Palazzolo, Directeur de société, demeurant à Gênes, Via del Tritone, ayant pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

2.- Monsieur Joë Lemmer, juriste, demeurant à Luxembourg.

Lesquels comparants, agissant comme il est dit, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société luxembourgeoise sous la forme d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de ZINETTI FINANZIARIA S.A. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est indéterminée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits de rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut détenir des biens immobiliers tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut également procéder à toutes les opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la résiliation de l'objet social, sans vouloir bénéficier du régime fiscal organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à cent mille euros (EUR 100.000,-), par la création et l'émission d'actions nouvelles de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts au Mémorial C, autorisé à augmenter, en une fois ou en tranches successives et en temps qu'il appartiendra, le capital souscrit aux limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions, avec ou sans prime d'émission, et libérées par apport en nature ou en numéraire par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le Conseil d'Administration aurait fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligatoires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute autre émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège de la Société.

La société peut racheter ses propres actions.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le premier lundi du mois de mars à 11.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2005.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarant souscrire les actions comme suit:

1.- MATILDA SOCIETA SEMPLICE, prédésignée, trois cent neuf actions	309
2.- Monsieur Joë Lemmer, prénommé, une action	1
Total: trois cent dix actions.	310

Les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille huit cents Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- a.- Monsieur Domenico Palazzolo, Directeur de société, demeurant à Gênes, Via del Tritone, 14/1.
- b.- Monsieur Joë Lemmer, juriste, demeurant à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
- c.- Monsieur Jérôme Bach, juriste, demeurant à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

Troisième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Roland Bingen, comptable, demeurant à L-3852 Schifflange, 21, rue Aloyse Kayser.

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 31, Grand-rue, L-1661 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: D. Palazzolo, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 26 juillet 2004, vol. 428, fol. 31, case 11. – Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): E. Weber.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le vingt-huit juillet de l'an deux mille quatre.

H. Hellinckx.

(063393.3/242/151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2004.

COREPI, Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 46.272.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 mai 2004

Quatrième résolution

Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises

Le mandat du Réviseur d'Entreprises COMPAGNIE DE REVISION venant à échéance à l'issue de l'Assemblée, l'Assemblée décide de renouveler son mandat jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2004, réf. LSO-AS08672. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062826.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

CLIMRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 53.386.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 mai 2004

Quatrième résolution

Nominations statutaires

1. Les mandats de Messieurs Giuseppe de Longhi et Angelo de Bernardi, ainsi que le mandat de la société SOGECORE INTERNATIONAL S.A. prennent fin à l'issue de cette Assemblée. Ces mandats sont reconduits à l'unanimité et ils prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

2. Le mandat du Réviseur d'Entreprises PricewaterhouseCoopers est reconduit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2004, réf. LSO-AS08676. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062828.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

BRELL HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R. C. Luxembourg B 73.110.

Il résulte de lettres adressées à la Société, qu'à compter du 23 juillet 2004 M. Alexis Kamarowsky, M. Federigo Cannizzaro et M. Jean-Marc Debaty ont démissionné de leur poste de gérant.

Luxembourg, le 26 juillet 2004.

Pour extrait conforme

INTERCONSULT

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS08190. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062847.3/536/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

COMPAGNIE IMMOBILIERE LUXEMBOURGEOISE, Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 29.696.

Procès-verbal des résolutions du conseil d'Administration du 28 mai 2004

Présents à la réunion:

- Monsieur Jean Albert Thomas

Représenté par Monsieur Gaëtan Piret,

- Monsieur Gaëtan Piret,

- Monsieur Manfred Loeb

Représenté par Monsieur Gaëtan Piret.

Assiste à la réunion:

- Monsieur Frédéric Collot.

Le Conseil d'Administration décide:

de transférer le siège social du 11B, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg au 30, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg.

Signature

Le Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2004, réf. LSO-AR07214. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063097.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

COMPAGNIE IMMOBILIERE LUXEMBOURGEOISE, Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 29.696.

Procès-verbal des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 2004

Présents à la réunion:

- Monsieur Jean Albert Thomas

Représenté par Monsieur Gaëtan Piret;

- Monsieur Gaëtan Piret;

- Monsieur Manfred Loeb

Représenté par Monsieur Gaëtan Piret.

Assiste à la réunion:

- Monsieur Frédéric Collot.

Les actionnaires décident:

- De prendre acte de la démission de Monsieur Jean Thomas comme Administrateur de la Société, et de son remplacement par Monsieur Frédéric Collot, comptable, demeurant au 4, rue Jean Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, avec effet au 25 juin 2004.

Décharge est donnée à Monsieur Jean Thomas;

- De confirmer la nomination faite par le Conseil d'Administration de Maître Bernard Felten, Avocat, demeurant au 2, rue Jean Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, en tant que nouvel Administrateur de la Société avec effet au 25 juin 2004;

- De prendre acte du fait que Monsieur Gaëtan Piret renonce à son mandat d'Administrateur-Délégué vu la nouvelle composition du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est donc composé comme suit:

* Gaëtan Piret,

* Manfred Loeb,

* Bernard Felten,

* Frédéric Collot.

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur les Comptes au 31 décembre 2007;

- De renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes, la société VAN GEET DERICK & CO., S.à r.l., ayant son siège social au 30, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur les Comptes au 31 décembre 2007.

Signature

Le Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2004, réf. LSO-AS04195. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063099.2/000/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

CASIOPEA RE, Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 28.154.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mai 2004

6. L'Assemblée accepte la démission de M. Claude Dierkens de son poste d'Administrateur du Conseil d'Administration, avec effet au 1^{er} janvier 2004.

L'Assemblée ratifie la coopération de M. Jean Thilly en tant qu'Administrateur, en remplacement de M. Claude Dierkens.

L'Assemblée décide de reconduire le mandat d'Administrateur de Monsieur Javier Navas Oloriz, Monsieur Ramon Enciso Berge et Jean Thilly jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

La société KMPG AUDIT est confirmée en tant que Réviseur Externe de la société pour l'exercice social débutant le 1^{er} janvier 2004 et se clôturant le 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2004, réf. LSO-AS08678. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062832.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

RECHEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 50.871.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mai 2004

Quatrième résolution

Nominations statutaires

a) Le mandat de MM. Jan De Clerck, Ivan Lokere et de la société J. VAN BREDA & CO REINSURANCE MANAGEMENT prennent fin à l'issue de cette Assemblée. L'Assemblée Générale propose de reconduire leurs mandats jusqu'à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

b) Le mandat du Réviseur d'Entreprises arrivant à expiration, l'Assemblée décide de renouveler le mandat de la FIDUCIAIRE BILLON pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2004, réf. LSO-AS08681. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062839.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

LUXOBERGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg-Eich, 9, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 39.507.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société tenue le 12 juillet 2004 que:

- Madame Nadine Gaupp, employée privée, demeurant à L-1331 Luxembourg, 105, Val Ste Croix
- Monsieur Raphaël Forler, Maître en administration économique et sociale, demeurant à L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte

Remplacent les administrateurs révoqués:

- Madame Isabelle Bellomo, employée privée, demeurant à L-2221 Luxembourg, 345, rue de Neudorf
- Madame Nathalie Cortinhas, employée privée, demeurant à L-3510 Dudelange, 39, rue de la Libération auxquels décharge est accordée pour l'exercice de leur mandat et leur gestion jusqu'à cette date.

Luxembourg, le 12 juillet 2004.

Signature

Le mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2004, réf. LSO-AS08666. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062845.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

SAVOIE HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 250.000,-.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R. C. Luxembourg B 91.603.

Suite à deux conventions de cession datées du 28 mai 2004:

- 1 part sociale de la Société a été transférée par BACP EUROPE FUND IV M L.P., société de droit américain, établie et ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, à ATLANTIC EQUITY CORPORATION, société de droit américain, établie et ayant son siège social au 275 Hillsborough Street, Raleigh, North Carolina 27603.

- 1 part sociale de la Société a été transférée par BACP EUROPE FUND IV M L.P., société de droit américain, établie et ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, à BANK OF AMERICA CAPITAL CORPORATION, société de droit américain, établie et ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801.

Il résulte de ces cessions que les associés de la Société et leur nombre de parts sont les suivants:

BACP EUROPE FUND IV M L.P.	7.842
BankAmerica INVESTMENT CORPORATION	1
HEL PARTICIPATIONS S.A.	1.500
CVS GESTION.	595
M. Alexandre Hayat.	60
ATLANTIC EQUITY CORPORATION.	1
BANK OF AMERICA CAPITAL CORPORATION	1

Luxembourg, le 28 mai 2004.

Pour réquisition et publication

L'agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS08188. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062849.3/536/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

BAYPOWER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 20.000,-.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R. C. Luxembourg B 80.041.

Décision prise par l'associé unique en date du 7 juillet 2004

Monsieur Jerrey S. Roehl, avec adresse au 50 Beale Street, 7th Floor, San Francisco CA 94105 (USA) est nommé à la fonction de gérant de la société avec pouvoir de signature «A», consécutivement à la démission de Monsieur Michael C. Bailey.

Luxembourg, le 26 juillet 2004.

Pour extrait conforme

L'agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS08187. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062850.3/536/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

ALBION CAPITAL CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 51.791.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS08192, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Pour ALBION CAPITAL CORPORATIONS S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature.

(062856.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

VICTOIRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 102.026.

—
STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-deux juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- L-INVEST HOLDING S.A., une société anonyme holding ayant son siège à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue, ici représentée par Monsieur Joë Lemmer, juriste, demeurant à Luxembourg, spécialement mandaté à cet effet par procuration sous seing privé lui délivrée en date du 13 juillet 2004.

2.- Monsieur Joë Lemmer, prénommé, agissant en son nom personnel.

La prédite procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, agissant comme il est dit, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société luxembourgeoise sous la forme d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de VICTOIRE S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est indéterminée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits de rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut détenir des biens immobiliers tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut également procéder à toutes les opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la résiliation de l'objet social, sans vouloir bénéficier du régime fiscal organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à cent mille euros (EUR 100.000,-), par la création et l'émission d'actions nouvelles de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts au Mémorial C, autorisé à augmenter, en une fois ou en tranches successives et en temps qu'il appartiendra, le capital souscrit aux limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions, avec ou sans prime d'émission, et libérées par apport en nature ou en numéraire par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le Conseil d'Administration aurait fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligatoires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute autre émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les

limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège de la Société.

La société peut racheter ses propres actions.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le premier lundi du mois de mars à 10.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2005.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarant souscrire les actions comme suit:

1.- L-INVEST HOLDING S.A., prédésignée, trois cent neuf actions	309
2.- Monsieur Joë Lemmer, prénommé, une action	1
Total: trois cent dix actions.	310

Les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille huit cents Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- a.- Monsieur Domenico Palazzolo, Directeur de société, demeurant à Gênes, Via del Tritone, 14/1.
- b.- Monsieur Joë Lemmer, juriste, demeurant à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
- c.- Monsieur Jérôme Bach, juriste, demeurant à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

Troisième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Roland Bingen, comptable, demeurant à L-3852 Schifflange, 21, rue Aloyse Kayser.

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 31, Grand-rue, L-1661 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: J. Lemmer, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 26 juillet 2004, vol. 428, fol. 31, case 10. – Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): E. Weber.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 juillet 2004.

H. Hellinckx.

(063395.3/242/152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2004.

JAC MANAGEMENT S.C., Société Civile.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.

DISSOLUTION*Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire*

Les soussignés:

1. Monsieur Paul Schoder, Conseil économique, né à Vilvoorde (Belgique) le 9 juin 1942, demeurant à L-1420 Luxembourg, avenue Gaston Diderich 115, détenteur de 99 parts sociales;

2. Madame Danielle Theves, employée privée, née à Luxembourg, le 19 mars 1944, demeurant à L-1420 Luxembourg, avenue Gaston Diderich 115, détentrice de 1 part sociale,

agissant en leur qualité de seuls associés de la société civile JAC MANAGEMENT S.A., avec siège social à L-1420 Luxembourg, avenue Gaston Diderich 115, publiée au Mémorial C, numéro 873 du 3 décembre 1998 et numéro 494 du 28 juin 1999, autorisation d'établissement de Conseil Economique N° 87553 délivrée par le Ministère des Classes Moyennes et du Tourisme le 4 novembre 1998,

se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

- a) La société civile JAC MANAGEMENT S.C., prémentionnée, est dissoute avec effet à ce jour;
- b) Les associés ont repris l'ensemble des éléments actifs et passifs de la société en proportion de leur participation dans la société;
- c) Décharge pleine et entière est donnée au gérant-associé Monsieur Paul Schoder, préqualifié;
- d) Les livres et documents de la société resteront déposés pendant une durée de cinq ans à l'adresse suivante: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.

Luxembourg, le 29 juillet 2004.

P. Schoder / D. Theves

Gérant-associé / Associée

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2004, réf. LSO-AS08593. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062870.3/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

KHULNA INVEST S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 102.051.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt et un juillet.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur René Faltz, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare,
- 2.- Monsieur Tom Felgen, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de KHULNA INVEST S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) par action.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans la mesure et sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social peut être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales.

Titre II.- Administration, Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président ou, à son défaut, de deux administrateurs.

En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

En cas d'urgence les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Art. 8. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 9. Le conseil d'administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière soit à des administrateurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, en observant les dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le Conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous signatures privées.

Art. 11. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

Titre III.- Assemblées Générales

Art. 13. L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 14. L'assemblée générale statutaire se réunit au siège de la société, à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième vendredi du mois de juin à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 15. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre IV.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 17. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent du capital nominal.

L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le conseil d'administration. L'Assemblée Générale peut autoriser le conseil d'administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

Titre V.- Dissolution, Liquidation

Art. 18. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VI.- Disposition générale

Art. 19. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2005.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. M. René Faltz, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare cent cinquante-cinq actions	155
2. M. Tom Felgen, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare cent cinquante-cinq actions	155
Total: trois cent dix actions.	310

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille trois cents Euros (EUR 1.300,-).

Réunion en Assemblée Générale

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en Assemblée Générale Extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur René Faltz, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

b) Monsieur Tom Felgen, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L- 1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

c) Madame Nadia Meyer, directeur, demeurant professionnellement à L- 1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

2) Le nombre des commissaires est fixé à un:

Est nommée commissaire:

La société anonyme SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A., en abrégé S.R.E., avec siège social à L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 38.937.

3) Le premier mandat des administrateurs et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2010.

4) Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

5) Le siège social est fixé à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, présents ou représentés comme dit ci-avant, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Faltz, T. Felgen, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 22 juillet 2004, vol. 358, fol. 1, case 2. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 29 juillet 2004.

H. Beck.

(063504.3/201/166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2004.

MULTISERV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4503 Differdange, chantier Profil Arbed.

R. C. Luxembourg B 29.281.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2004, réf. LSO-AS06000, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2004.

Signature.

(063114.3/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

**LSF MARSEILLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. LSF KC INVESTMENTS).**

Capital social: 639.000,- EUR.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 90.567.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société en date du 22 juillet 2004

Il résulte du procès-verbal des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 22 juillet 2004 que:

1. Le bilan et le compte de pertes et profits arrêtés pour la période du 30 décembre 2002 (date de constitution) au 31 décembre 2003 ont été approuvés.

2. L'associé unique a décidé de reporter la perte au 31 décembre 2003 à l'exercice suivant.

3. Décharge a été donnée aux gérants pour la période couvrant l'exercice clos au 31 décembre 2003.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2004, réf. LSO-AS08952. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063112.2//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

**LSF MARSEILLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. LSF KC INVESTMENTS).**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 90.567.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2004, réf. LSO-AS08956, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2004.

Signature.

(063109.3/253/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

E-SOUND, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 75.370.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2004, réf. LSO-AS08519, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2004.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

(063105.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.
